



Préavis 07/2018

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Carrouge, le 30 avril 2018
Réf. : 1.10.101.02 / vp

Renouvellement éclairage public à Ferlens

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente cette demande de crédit pour le renouvellement de l'éclairage public de la Route du Nord ainsi que de la Route des Channes à Ferlens suite aux travaux entrepris par l'AIESFE (*Association Intercommunale de distribution d'eau de Servion – Jorat-Mézières – Esserts*) sur ce tronçon.

Préambule :

Dans le cadre du changement de la conduite de transport d'adduction d'eau située sous la Route du Nord et la Route des Channes à Ferlens, la Romande Energie a décidé d'enterrer les lignes aériennes existantes. En conséquence, les poteaux concernés sont amenés à disparaître. Or ces supports étaient également utilisés pour l'éclairage public.

Au vu de ces travaux et suite à l'entrée en vigueur, le 13 avril 2015, de l'Ordonnance sur l'Energie (OEn RS 730.01) qui interdit l'importation et la vente des lampes à vapeur de mercure et des lampes à sodium retrofit, la Municipalité a mis à étude le renouvellement de l'éclairage public de Ferlens qui est obsolète. Le résultat de cette étude a démontré que la Commune doit augmenter les points lumineux pour répondre à des normes légales en vigueur et prendre en compte les aspects économiques et environnementaux. L'éclairage public est un gage de sécurité pour les habitants. Il permet également aux usagers de la route d'éviter les dangers liés à l'obscurité tout en prévenant la criminalité et le vandalisme.

Description du projet :

L'équipement que nous proposons pour ce projet est lié à la stratégie de l'étude. Le choix du matériel s'est porté sur un éclairage LED, qui a les avantages suivants :

- Luminaire avec optique performante et directionnelle ;
- Durée de vie des LED 3 à 4 fois plus élevée (~30'000 h) que les lampes traditionnelles ;
- Economie d'énergie de 30% à 40% pour la même intensité lumineuse ;
- Réduction de la puissance pendant la nuit, le maintien de l'éclairage public à pleine puissance pendant toute la nuit n'étant pas nécessaire. Une réduction de 40 à 60 % de 23h à 5h sera programmée.

Le village de Ferlens est actuellement au bénéfice d'une facturation au forfait pour son éclairage public. Avec les travaux envisagés, l'installation d'un comptage sera nécessaire.

Dans le cadre de l'assainissement envisagé, la Municipalité souhaite augmenter le nombre de luminaires à 14 luminaires avec éclairage LED et abaissement nocturne. Actuellement ce tronçon en compte 5 (*inclus celui du carrefour ex-Café du Nord*).

Coût :

Les travaux actuels pour la pose d'une nouvelle conduite d'eau ont été attribués à l'Entreprise Delessert SA. Une offre a dès lors été demandée à cette entreprise afin de chiffrer le coût du génie civil. Pour la partie éclairage, l'entreprise avec laquelle la Commune travaille est la maison Stucki Frères SA.

La partie du génie civil comprend :

La fouille, la pose de 13 socles et fondations pour les candélabres, 2 chambres de visite et radier pour socle armoire compteur, les tubes (550m). L'offre reçue s'élève à Fr. 54'000.- TVA incluse.

La partie des luminaires comprend :

14 luminaires du type PIANO 48 LED montés sur mât 7m hors sol et le remplacement des têtes (LED), dont un avec double-tête, sur le carrefour (ex café du Nord), une armoire de commande avec le compteur et fusibles, le câblage, la pose et le montage des luminaires. L'offre reçue s'élève à Fr. 46'000.- TVA incluse.



En résumé, et sur la base des offres reçues, nous pouvons évaluer le montant des travaux comme suit :

Génie civil :	Fr. 54'000.-
Luminaires et câblage :	Fr. 46'000.-
Total TTC	Fr. 100'000.-

L'exécution des travaux y relatifs sera planifiée début septembre 2018.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande donc, après examen, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 12 juin 2018, vu le préavis municipal N° 07/2018, entendu le rapport de la commission chargée de son étude, considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- d'autoriser la Municipalité à renouveler l'éclairage public de la Route du Nord ainsi que de la Route des Channes à Ferlens ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 100'000.- ;
- de financer ce montant par la trésorerie courante ;
- d'amortir l'entier de ce montant par un prélèvement au fonds de réserve N°9282.99.00 aux comptes 2019.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité

Le Syndic
Patrice Guenat

La Secrétaire
Josette Sonnay Khatanassian

Municipaux responsables : M. Michel Rochat et pour la commission des finances, M. Patrice Guenat
Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 avril 2018.